à faire, dont il indique et précise le sens. M. Belpaume est vigoureusement applaudi.

M. Rodanet parle longuement du mouvement social actuel et dit qu'il n'est pas admissible de déposiller une corporation au profit d'une autre.

De nombreux congressistes donnent des explications et font des observations notamment MM. Poterlot, de Reims, Fagot, de Grenoble, Dreyfus.

Me Belpaume répond et donne de longs détails sur les garanties à accorder à l'ouvrier et au commerçant au cas où l'utilité d'arriver à une procédure rapide et peu coûteuse.

Le congrès décide qu'il y a lieu de solliciter la confiance des huissiers au comité central actuel pour la défense de la corporation en cette matière.

A 6 heures 20 la séance est suspendue pour un quart d'heure.

A la reprise, les congressistes sont moins nombreux. Beaucoup n'ont pas compris qu'il n'y avait que suspension d'audience et s'éloignent pour ne revenir qu'aujourd'hui. Il fait chaud, le ciel est pur. Le soleil, la bonne bière de Lille et les jolies toilettes présentent infiniment plus d'attrait qu'une salle d'audience où les discussions sont loin d'être folichonnes, et, pour être huissier on n'en a il pas moins homme.

Plusieurs projets de réforme sont alors présentés et renvoyés après discussion à l'examen du comité central. Ce sont les projets suivants :

1° Vœu tendant à la suppression de la formalité du visa, répertoire des actes du Palais; 2° Renouvellement du vœu relatif à l'indemnité de transport par kilomètre; 3° Vœu à émettre en faveur d'une plus forte commissionnée sur les renseignements commerciaux.

A ce sujet, M. Belpaume entretient les congressistes des renseignements commerciaux donnés par les huissiers. Il voudrait voir réglementer le prix de ces renseignements et demande à ce que les huissiers s'entendent pour ne plus être à la discrétion des agences qui les exploitent.

De nombreux congressistes prennent part à la discussion et la question est renvoyée à l'examen des chambres de discipline et du comité central.

Me Collongy, de St-Etienne, parle des nombreuses procédures qui sont faites sous le bénéfice de l'assistance judiciaire par des parties qui sont en fait solvables.

La séance est levée à 6 heures 10.

Deuxième journée

Les travaux du congrès ont continué hier dans l'amphithéâtre de l'Institut de physique, et malgré l'absence de nombreux congressistes cette seconde journée a été féconde en discussions et en résultats.

Comme la veille, Me Deroulède préside la séance. Après avoir donné lecture des lettres d'excuses de MM. Maxime Lecomte et Soulfort, sénateurs; Pichon, député, il fait part à l'assemblée d'une adresse qu'il vient de recevoir du syndic des huissiers de Paris, qui se joint, au nom de sa Chambre, aux revendications corporatives.

La parole est ensuite donnée à Me Fraquet, huissier à Angers.

Celui-ci traite la question du cantonnement qui préoccupe en plus haut point la corporation tout entière. Il s'espère il s'agit d'une mauvaise entente entre confrères.

Les premiers détruent restreindre le compétence des huissiers à leur canton et même à une circonscription. Si une loi semblable était voté, elle réduirait le nombre des huissiers.

L'orateur blâme vivement la campagne menée par les dissidents, c'est-à-dire les huissiers partisans du cantonnement.

Avec ce système, dit-il, il n'y aurait plus de liberté. Parquet et clients ne pourraient prendre l'huissier de leur choix, il leur faudrait utiliser celui que la loi leur donnerait.

Parlant des clercs assermentés, Me Fraquet émet le vœu que la Chambre assemblée le projet de loi voté par le Sénat. Il démontre rapidement la situation qui est faite à l'huissier ne pouvant délivrer personnellement un acte qu'un de ses clercs va porter. Dénoncé, il est traduit devant le tribunal correctionnel et frappé d'une forte amende et de la suspension.

Il faudrait remédier à cet état de choses, conclut l'orateur, et pour cela il faut que l'audes d'huissiers des clercs assermentés ou l'abrogation de l'article 45 du décret du 14 juin 1813.

Me Belpaume de Château-Thierry, déclare que le projet de loi de cantonnement en circonscription des huissiers n'a aucune chance d'être admis par le législateur. Il le déclare en outre irréalisable, car il remanierait totalement l'organisation des huissiers.

M. Belpaume invite les confrères à l'union et à la solidarité professionnelle pour lutter contre ce projet qui serait préjudiciable, non seulement aux huissiers, mais aussi aux justiciables, et terminé en s'élevant contre l'huissier fonctionnaire. Il désire voir l'huissier s'éloigner de plus en plus de l'ancien porteur de contraintes judiciaires.

Les orateurs ne rencontrent dans la salle aucune contradiction.

M. Rodanet, président du Comité central, fait entendre des paroles de conciliation et indique qu'il fit tout son possible pour éviter toute scission dans la corporation.

Plusieurs congressistes réclament un blâme contre les dissidents.

Le blâme est voté à l'unanimité contre ceux qui ont mené une campagne en faveur du cantonnement, et après une très vive déclaration de Me Rosenel, huissier amiénois, l'assemblée vote un ordre du jour en ce sens et élaboré par MM. Bourgeois, de Lagny, et Lescart, de Clayes.

Les congressistes passent ensuite à la vente de l'ordre du jour.

Me Rodanet indique ensuite les démarches faites pour obtenir la suppression de la taxe appliquée aux exploits, dans le cas où la remise sous pli n'a pas été mentionnée et invite le Comité central à insister pour que ces démarches aboutissent.

Me Mangas, huissier à Bethune, demande qu'un vœu soit émis au Comité central tendant à l'unification de tarifs et à l'application aux huissiers des villes et des campagnes. L'assemblée adopte le projet de vœu.

Un autre vœu, présenté par M. Deroulède, tendant à l'autorisation des officiers ministériels est également adopté à l'unanimité.

Me Rodanet explique l'état actuel de la question du droit des huissiers de représenter les plaideurs devant la justice de paix. Il dit que le ministère de la justice ne serait pas défavorable à ce projet, surtout pour les représentations des parties, en matière d'assistance judiciaire. Il espère que satisfaction sera donnée à cette revendication.

Toutes les questions à l'ordre du jour ayant été épuisées, le Congrès décide de remettre à plus tard la désignation de la ville où doit se tenir le 6e Congrès.

A 11 heures ½, après avoir adressé des remerciements et des félicitations aux congressistes qui sont venus en nombreux et dont les travaux durant les séances seront couronnés de succès, Me Deroulède lève la séance.

A DOUAI

Cambrioleurs assassins

Une enquête menée habilement à Cambry fait découvrir un nouveau vol imputable aux jeunes gredins

Dès qu'il eut connaissance par les journaux que les jeunes bandits du Cambrésis, qui avaient tenté d'assommer un vieillard à Douai, étaient munis de revolvers, M. Sivry, commissaire de police à Cambry, écrivit à son collègue de Douai pour le prier d'interroger Hoël, Machu et Roland sur la provenance de leurs armes.

Nos lecteurs ont encore souvenance qu'un armurier de Cambry, Me Holin, rue de Saint Quentin, avait en la vitrine de son magasin cambrisien et qu'une vingtaine de revolvers avaient été dérobés. Dans l'enquête menée sur ce larcin, M. Sivry avait été amené à soupçonner que les auteurs de ce vol devaient être des jeunes gens de Beauvois. Précisément deux des jeunes gredins arrêtés à Douai étaient originaires de cette commune et munis de revolvers ; le magistrat cambrésien devina en eux des voleurs de l'armurier de Cambry.

Samedi matin déjà, quelques gars de Cambry M. Leleu, brigadier de service de la sûreté et M. Saintou, de la brigade mobile de Lille, qui étaient porteurs des revolvers trouvés sur les jeunes gens arrêtés. Ils se rendirent de suite chez M. Holin dans ce but pour les lui soumettre.

Sans aucune hésitation l'armurier reconnut que ces revolvers avaient été sa propriété et qu'ils avaient été dérobés à sa vitrine la nuit du vol dont il fut victime il y a quelques mois.

M. Holin a également déclaré qu'il se rappelait nettement avoir conversé le jour du vol, attablés dans un cabaret de Cambry, les trois inculpés. Ceux-ci semblaient se concerter, combiner un plan à voix basse, mais leur le moment aucun soupçon n'avait effleuré l'armurier.

MM. Leleu et Saintou ont repris la train de 10 h. et en gare de Cambry rentrant à Douai pour soumettre au juge d'instruction les résultats de leur enquête qui sont accablants pour Hoël et consorts.

Il est très maintenant avéré que ce sont ces derniers les auteurs de ce vol. Ils seront interrogés vendredi à ce sujet et ils auront à répondre s'ils n'ont pas été aidés par d'autres complices.

On ne sait encore jusqu'à présent où sont passés les autres revolvers dérobés à l'armurier, mais des inspecteurs de la brigade mobile, en enquêtant sur un vol de bicyclettes commis en gare de Cambry, ont remarqué au Mont-de-Piété de Saint-Quentin, où deux de ces bicyclettes furent retrouvées, un certain nombre de revolvers non usagés qui y avaient été déposés sous des noms fantaisistes.

Une enquête active va être également menée activement de ce côté.

A BETHENCOURT

Un homme électrocuté

Le sieur Delhaye, manœuvre à Bethencourt, était occupé mardi vers 7 heures du matin, à ériger une branderie pour le compte de M. Thomas, instituteur, lorsqu'il eut l'étourderie de se suspendre par les mains à un des conducteurs d'électricité servant à l'éclairage de la commune qui passe justement au-dessus de l'endroit où il travaillait. M. Delhaye voulait, en agissant ainsi, se rendre compte de visu, selon son expression, de « l'effet que ça faisait ».

Bien entendu, à peine avait-il placé les mains sur le fil que l'imprudent manœuvre fut happé par le courant de 190 volts et tomba quelques instants dans le vide, le corps convulsé par les soubresauts que lui imprimait le courant. Il tomba ensuite sans connaissance sur le sol, au grand émoi des habitants du quartier qui étaient accourus sur le lieu de l'accident apprendre sur le fils du menuisier qui avait assisté impuissant à l'imprudente expérience de son père.

On porta secours à la victime toujours inanimée et après lui avoir administré quelques puissants révulsifs qui le ranimèrent, on le transporta à son domicile.

On prévoit que le menuisier sera à jamais guéri de sa manie de toucher des fils électriques pour se rendre compte de l'effet produit.

A CAMBRAI

LA MORT DU SATYRE

Jeudi soir, vers cinq heures, le nommé Carrez, 40 ans, frandeur, demeurant à Cambrai, 8, rue Sadi-Carnot, s'est pendu dans la chambre de sûreté où il avait été écroué le jour même, pour attentat aux mœurs sur sa fille Elise, âgée de 14 ans. Il s'est servi de ses chemises pour mettre son projet à exécution. Il avait déjà subi plusieurs condamnations, dont le dernière remontait au 19 septembre 1905, condamnation à 2 ans de prison pour attentat aux mœurs sur sa fille.

A LENS

UN PENDU A L'HOPITAL

Un malheureux fou, M. Emile Lagneau, 35 ans, demeurant à Liévin, placé en observation à l'hôpital de Lens, s'est pendu dans le cabanon où il était enfermé.

C'est le sœur qui, le soir, en lui apportant à souper, le trouva se balançant à un barreau.

On ignore comment Lagneau, à qui la camisole de force avait été passée, a pu se débarrasser de l'étreinte qui le maintenait pour mettre son triste projet à exécution.

A ARTRES

Accident mortel

Mercredi 19 mai, à 7 heures ½ du matin, Leroy Louis, ustinier, demeurant à Bermorain, prin Le Quesnoy, a été victime d'un accident à Artres près de la fabrique de produits chimiques, où il rencontra la voiture du messager Brasselet Henri, qui se rendait à Valenciennes. Leroy reçut un coup de brancard dans l'estomac et quelques instants après il rendit le dernier soupir, malgré les soins qui lui furent donnés par le docteur Plouvier, d'Artres ; la victime habite Beurlaigniez (Nord) et après l'accident, il a continué sa route sans s'arrêter.

LA BELGIQUE

Léopold II prépare la vente de ses bijoux

Bruxelles, 19 mai.

L'émotion soulevée dans le pays et dans tous les partis par la vente des tableaux constituant le galerie du roi est énorme et va en s'accentuant. Les journaux, à quelque opinion qu'ils appartiennent, sont unanimes à déplorer cette dispersion du chefs-d'œuvre.

On demande que l'Etat fasse rentrer, à n'importe quel prix, les toiles principales parties pour l'Amérique, l'Angleterre ou la France. Mais c'est chose impossible. Il faudrait des millions pour réparer le mal. Il y avait notamment, dans la galerie du palais de Bruxelles, un Hobbéma, acheté 18.000 francs par Léopold Ier. Il vient d'être vendu 300.000 francs !

Voici qu'on affirme aujourd'hui que l'expertise de la galerie des tableaux du roi a été étendue à tous les objets d'art qui ornent le palais : sculptures, meubles anciens, antiquités égyptiennes, etc.

Il y a plus : cet été également expertisée les diamants, brillants et perles fines des nombreuses décorations de Léopold II, lesquelles représentent une valeur marchande considérable. Il y a une dizaine d'années, l'impératrice de Chine, mère, récemment, conféra à Léopold II le grand cordon de l'ordre du Double Dragon. Ce grand cordon vaut au bas mot 100.000 francs. Il est tout entier de pierreries et se termine par une plaque ornée d'énormes brillants et de perles fines.

Carnet du Lecteur

DEUIL

A Arras. — Nous avons le vif regret d'apprendre la mort de M. Auguste Wavelet, membre du Conseil municipal, dont il était le doyen d'âge, administrateur de l'Edite municipale de musique, vice-président de l'Association des Anciens Elèves du Collège d'Arras, président de la Société Philharmonique, président d'honneur de la Société des Orphéonistes, membre du Conseil d'administration de la Société de Secours mutuels. M. Wavelet était âgé de 70 ans. Des obsèques auront lieu samedi prochain, à deux heures du matin. M. Wavelet, très populaire dans notre ville, était une personnalité arrageoise des plus sympathiques et des plus estimées. Nous présentons à la famille de M. Auguste Wavelet nos bien vives et bien sincères condoléances.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Chatonnière médaillée. — Ont obtenu des médailles d'honneur. — Arras. — MM. Courtin P. J., à Marœuil ; Vasset J. L., à Boulogne ; Douse A. G. à Merris ; Bogaert O. A., à Morbecque ; Blonde T. C., à Gonnehem-sur-Lys ; Verbrugghe H. L., à Hornoy ; Amard G., à Authewicourt ; Gallégue Wéimeourt ; Bonche V. J. à Seclin ; Breyne P. F. à Bourbourque.

Pas-de-Calais. — Lamaire A. J., à Oisin ; Saison F., à Aisin ; Pepin F., à Fillièvres ; Pruvost A. B. à Ambricourt ; Lepréjy P., à Petite-Rinchée ; Ingert P. à Merlimont ; Cuvpin J., à Saint-Hilaire ; Gillon ; Charlet V., à Violaines ; Demarche F., à Eperlecques ; Roussel L., à Merlevielle ; Roussel A. à Eperlecques ; Roussel P., à Montbrasichons ; Delcoss E., à Brême ; Lefèvre, à Mamers ; Prévost, cantonnier à Quœuil.

MAI!

LILLE

UN SOUVENIR

du voyage aérostatique de M. Antonin Dubost, président du Sénat, le 19 octobre 1870

A la suite de l'article extrait du Progrès du Nord, paru le 22 octobre 1870, que nous avons reproduit dans notre numéro d'hier, à l'occasion de la manifestation sympathique en l'honneur de M. Maxime Lecomte, un de nos amis, fidèle lecteur de notre journal, a bien voulu nous remettre un exemplaire du *Journal officiel*, en date du mercredi 19 octobre 1870, apporté par le ballon « La République Universelle », monté par M. Antonin Dubost, le vénéré président du Sénat, alors secrétaire général de la Préfecture de Police.

Nous adressons nos remerciements à M. Pierre Vaillant, professeur adjoint au Lycée Faidherbe, qui a bien voulu en demander en notre faveur de ce document d'une réelle valeur historique.

En tête de ce journal, nous lisons cette note écrite par la destinataire même de l'exemplaire :

Ce journal, parti de Paris le mercredi 19 octobre 1870, à 6 heures du matin, par le ballon *La République Universelle*, avec M. Antonin Dubost et deux autres personnes, est arrivé à Lonny, près Rocroy (Ardennes), à 11 heures, ayant parcouru la distance, par un vent violent, en deux heures. Je l'avais à Charleville à trois heures après-midi.

NOËL Pauline-Louise.

Voici le sommaire de ce numéro paru sur une simple feuille de notre format :

Partie officielle : décrets divers.

Partie non officielle : dépêche de M. Gambetta à Jules Favre, sur la situation en province ; nomination de M. Antonin Dubost, secrétaire général de la préfecture de police, comme chargé d'une mission auprès de la délégation du Gouvernement, à Tours, etc.

L'INCENDIE DES DOCKS

Dans la matinée de vendredi, les pompiers ont essayé, à l'aide de échelles et de crochets, d'abattre les murs restés debout. Mais en raison du refroidissement de la maçonnerie, leurs efforts ont été vains.

Les experts qui ont entrepris leurs travaux ne comptent pas avoir terminé avant deux ou trois jours. Aussi, malgré le démenti de que la famille de M. Campagne a formulé-auprès de M. Vilion, les Compagnies d'assurances ont intérêt de commencer les recherches en vue de découvrir les restes du malheureux magasinier.

MM. Monlaux et Cie, font procéder à l'inventaire des marchandises restant en leur hangar partiellement dans et de sucre brûlé, pour évaluer les pertes subies par suite de l'incendie et surtout des voie importante commis au cours de la première nuit du sinistre.

Pendant toute la journée, des équipes de manœuvres n'ont cessé de procéder au surcage superficiel du bras du canal se terminant à l'extrémité du quai Vauban, pour empêcher l'obstruction des prises d'eau des usines qui s'y alimentent d'eau.

Placées sur le barrage de barques d'abouage dont nous avons annoncé l'installation, ils retirent de l'eau noirâtre encore chaude, des amas répugnants de débris de toutes sortes, répandant une odeur infecte.

Entre les mures bâcardée, les monceaux de cendres continuent à brûler, répandant une fumée moins épaisse et le vent disséminé au loin des flocons légers de suie épaisse et collante. De nombreux curieux n'ont cessé de visiter les ruines et de commenter les détails de cette catastrophe unique dans l'histoire de Lille.

LE CURAGE DES BASSINS

En raison de l'énorme quantité de matériaux englouties dans les bassins qui baignent les docks, il faudra procéder à un curage complet du canal.

Pour opérer le curage, il sera probablement nécessaire de le mettre à sec.

Ce travail ne pourra être entrepris avant l'extinction complète de l'incendie et l'abaissement des murailles qu'on a essayé de commencer hier.

De plus, cette mesure gênera considérablement l'alimentation en eau des usines qui ont établi dans le canal leurs bouches d'eau, et le mise à sec du bassin nécessiterait des transformations coûteuses et difficiles.

On parle d'ailleurs de l'agrandissement de ces bassins, insuffisants à l'heure actuelle pour assurer la circulation des nombreux bateaux dont le chargement est destiné aux magasins généraux.

En attendant que la circulation soit rétablie sur le bassin Vauban, les mariniers seront dans l'obligation de décharger leurs bélandres le long de la rive droite de la Deûle, de la porte de Dunkerque au Moulin-Rouge.

Encore une alerte au quai Vauban

COMMENCEMENT D'INCENDIE

Vendredi à midi, à la filature de coton Coisne et Lambert, rue Adolphe, il a feu s'est déclaré dans une salle dite des mélanges, voisine des cardes.

Avant d'être amené dans les cardes, le coton est « chargé » dans un appareil constitué par une grande caisse à claire-voie, traversée par un tuyau de vapeur chargé de rendre les fibres plus malléables. Par suite de l'échauffement, les matières premières se sont enflammées brusquement menaçant de propager l'incendie aux salles voisines et à la filature proprement dite occupant 150 ouvriers environ.

Un chargeur, M. Georges Dejonghe, qui se trouvait dans la salle, saisit l'extincteur placé dans chaque salle, mais l'appareil ne fonctionna pas.

L'huissier présidé alors le directeur de l'usine qui organisa les secours avec les ouvriers.

A l'aide de seaux d'eau et d'extincteurs, on eut raison de ce commencement d'incendie, qui n'occasionna qu'un millier de francs de dégâts.

Les pompiers de la caserne Malos, des rues d'Isly et de Flandre, arrivés rapidement sur les lieux, n'eurent pas à intervenir.

Je ne fume que le NIL

Acte de courage de deux Lillois

Près du cimetière du Sud-Stalinguet, jeudi après-midi, un cheval utilisé à la voiture de M. Cornélis, horticulteur, rue Nationale. Au bruit d'une auto qui passait, le cheval prit peur et s'emballa.

MM. Louis Delaby et Bouquet, témoins de la scène, se jetèrent résolument à la poursuite du cheval et l'arrêtèrent après avoir été traînés sur un parcours de plusieurs centaines de mètres, sans se blesser heureusement.

On vole à la « Monnaie »

M. Charles Chariot, 67 ans, ancien et ancien garde de la banque de St Trelle, aperçu vol dans un six pièces qui y étaient sur le crête d'un des murs de l'immeuble occupé autrefois par les frères, que de la Monnaie. Comme il a été constitué gardien des ruines du bâtiment à vendre par les soins du liquidateur, il voulut les faire déguerpir les galopins lui avant dès pied de nez. M. Charlet se retira.

Le liquidateur prévenu a constaté hier la disparition de six chaises, d'une table, de bois et d'ustensiles.

La police recherche les jeunes voleurs qui pénétrèrent si facilement dans un immeuble devenu la propriété de l'Etat.

Le bicycliste maladroit

Hier soir, à 7 heures 20, M. Charles Niverese, 24 ans, demeurant rue Roubaix, passant à bicyclette rue Legrand, a renversé, en face de la rue du Cul-d'Or, le jeune écolier Roland Lebourte, 11 ans, demeurant rue Pierre-Legrand, rue : heureusement l'enfant en a été quitte avec quelques contusions sans gravité.

Une romanichelle

SURPRISE EN FLAGRANT DÉLIT DE VOL AU « RENDEZ-MOI »

Vendredi vers une heure de l'agents de sûreté, Roughebaert et Dieu étaient intrigués par les allures d'une femme au teint bronzé, vêtue d'oripeaux bigarrés, qui faisait dans les magasins des emplettes de la place de la Gare des sommes fort courtes et qui s'en allait de boutique en boutique, l'air furéteur.

Ils pénétrèrent à sa suite chez un commerçant et l'entendirent demander à échanger des pièces d'argent françaises contre des pièces suisses de même valeur. Dans tous les magasins, en faisant une supposition, elle fait précisément seconde.

Tandis que l'un des policiers la suivait des yeux, l'autre entrait derrière elle dans les raisons qu'elle quittait, s'est ainsi qu'il apprit chez Mme Gigon, charcutière, rue du Vieux-Faubourg, 58, que la bohémienne avait constaté aussitôt après le départ de cette femme la disparition de deux pièces d'un franc.

Aussitôt les agents se mirent à la poursuite de la Bohémienne, et l'ayant rejointe après une longue course, la conduisirent au poste de la Bourdonnaye, où le lieutenant Pierre en prenait le commandement. Elle fut immédiatement reconnue par le vol qui lui a volé le prix.

FINANCES

Paris, 18 mai.

Londres a pratiqué hier des cours en hausse à Paris, la tentative de grève générale a pris naissance avorté. Sous cette double influence, la séance d'aujourd'hui est très animée ; l'on remarque une avance sensible dans les divers compartiments.

Le 3 % français coté 97.70. La Caisse achète 32.000 francs de rente au comptant.

Progrès des fonds d'Etat étrangers. Turc 97.60 ; Extérieur 69.65. Portugal 1er fundy rente, le 5 % 1905 est à 102.10 ; le 4 % 1905 Bons à

[illegible]

Banque de Paris [illegible] ; Société Générale [illegible] ; Franco-Américain [illegible].

Chemins européens [illegible].

P. [illegible] Nord [illegible] ; Midi [illegible] ; Orléans [illegible] ; Ouest [illegible] ; Lyon [illegible] ; Nord-Espagne [illegible] ; Tramways [illegible] ; Omnibus [illegible] ; Transbordeur [illegible] ; Suez [illegible] ; Rio-Tinto [illegible] ; Mines d'or [illegible] ; Chartered [illegible] ; Ville de Paris [illegible] ; Crédit foncier [illegible] ; Crédit lyonnais [illegible] ; Crédit mobilier [illegible] ; Crédit [illegible] ; Crédit [illegible] ; Crédit